



FICHE UTILISATEUR INSTRUIRE UN DOSSIER DE DÉMOLITION

Les opérations de démolition peuvent être financées en application du décret modifié n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement complété par l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'État pour un projet d'investissement. La circulaire n° 2001-77 du 15 novembre 2001¹ précise les éléments relatifs au contexte particulier d'une opération de démolition.

Ces opérations doivent être instruites et saisies dans l'application SPLS-GALION. Elles peuvent faire l'objet d'une demande dématérialisée de programmation par le maître d'ouvrage. Cependant, le dossier de demande de subvention devra être déposé sous format papier auprès des services instructeurs.

SOMMAIRE

1. Création de la demande de financement.....	2
1.1. Cas 1 : une demande de programmation a été réalisée par le maître d'ouvrage.....	2
1.2. Cas 2 : aucune demande de programmation n'a été réalisée par le maître d'ouvrage.....	2
2. Instruction de la demande.....	3
2.1. 1e étape : saisie des informations techniques.....	3
2.2. 2e étape : édition de la décision.....	4
2.3. 3e étape : signature de la décision.....	4
3. Volet comptable.....	4
3.1. Services de l'État.....	4
3.2. Délégués.....	4
4. Clôture de la demande.....	4

1 Pour plus d'informations, consulter les liens suivants :

- <http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/circulaire-demolition-et-changement-d-usage-no-a1217.html>;

- <http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/circulaire-demolition-no-2001-77-du-15-novembre-a1324.html>.

1. CRÉATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

1.1. CAS 1 : UNE DEMANDE DE PROGRAMMATION A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Profil : Administrateur Local État – Administrateur Local Délégué

Menu « Pré-programmation », rubrique « Gestion des demandes » :

- Rechercher la demande en filtrant par nature d'opération = Démolition ;
- Sélectionner la demande et vérifier au moins les informations minimales saisies (commune, produit envisagé, montant de subvention demandé et nombre de logements démolis) ;
- Valider la programmation de la demande concernée.

1.2. CAS 2 : AUCUNE DEMANDE DE PROGRAMMATION N'A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Profil : Administrateur Local État – Administrateur Local Délégué – Instructeur Local État – Instructeur Local Délégué

Menu « Pré-programmation », rubrique « Création d'une demande » et « Gestion des demandes » :

- Créer un dossier en précisant comme nature d'opération = Démolition ;
- Dans l'onglet « Infos générales », modifier la demande pour saisir l'année de programmation, ainsi que l'adresse du dossier et ajouter le produit « Démolition » dans la partie « Produit(s) envisagé(s) » ;

Produit(s) envisagé(s)

Produit	Sup.
Aucune information disponible	

Produit: Démolition [Ajouter]

Démolition

- Dans l'onglet « Aides principales », renseigner les informations de la demande, a minima le nombre de logement et le montant de subvention demandée ;
- Valider la programmation de la demande concernée.

2. INSTRUCTION DE LA DEMANDE

2.1. 1^È ÉTAPE : SAISIE DES INFORMATIONS TECHNIQUES

Profil : Administrateur Local État – Administrateur Local Délégué – Instructeur Local État – Instructeur Local Délégué

Menu « Instruction », rubrique « Gestion des dossiers »

Onglet « Dates du dossier », saisir a minima les informations suivantes :

- Date de réception du dossier papier
- Date prévisionnelle de l'ordre de service (date prévisionnelle de début des travaux)
- Date prévisionnelle de DAT (date prévisionnelle de fin des travaux)

Menu « Instruction », rubrique « Informations techniques »

✓ **Saisie des données générales du dossier**

- Dévolution
- Nature de logement
- Type d'opération
- Bénéficiaire
- Localisation

✓ **Saisie de la consistance du dossier**

- Nombre de logements concernés par type (collectif/individuel)

✓ **Saisie des dépenses par nature de travaux**

- Montant hors TVA par nature de travaux
- Montant TVA par nature de travaux
- Nombre de logements concernés pour les natures de travaux « Déménagement » et « Aménagement du logement »

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales (prévisionnelle)

Tableau : Financement par nature des travaux réalisés

TRAVAUX

Code	Nature des travaux	Dépense hors TVA (A)	Montant TVA (B)	Dépense totale (A + B = C)	
20	Démolition (a)	100000,00 €	15000,00 €	115 000,00 €	
	Dont désamiantage	1000,00 €			
	Dont traitement des pignons	1000,00 €			
	Dont sécurisation	1000,00 €			
30	Remise en état des terrains (b)	125000,00 €	120000,00 €	245 000,00 €	
40	Dévoiements (c)	45000,00 €	10000,00 €	55 000,00 €	
50	Honoraires (d)	50000,00 €	500,00 €	50 500,00 €	
	Ss-total TRAVAUX (I) = (a+b+c+d)	320 000,00 €	145 500,00 €	465 500,00 €	
				Nombre de logements concernés	
60	Déménagement (e)	15000,00 €	1000,00 €	16 000,00 €	2
70	Aménagement du logement (f)	157000,00 €	1200,00 €	158 200,00 €	5
	Ss-total DEHENAGEMENTS ET AMENAGEMENTS (II) = (e+f)	172 000,00 €	2 200,00 €	174 200,00 €	
80	Accompagnement social (g)	157,00 €	150,00 €	307,00 €	
	Ss-total ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (III) = (g)	157,00 €	150,00 €	307,00 €	
90	Charge de capital restant dû (h)	150,00 €		150,00 €	
100	Perte d'autofinancement (i)	150,00 €		150,00 €	
	Ss-total DEPENSES FINANCIERES (IV) = (h+i)	300,00 €		300,00 €	
	COÛT TOTAL L'OPERATION (I+II+III+IV=V)	492 457,00 €	147 850,00 €	640 307,00 €	

✓ Calcul des subventions

 Pour les opérations financées via l'enveloppe de 10M€ dédiée du FNAP 2018, le montant de subvention attribuée devra être systématiquement inférieur à celui calculé par l'application SPLS-GALION. Les modalités de calcul de la subvention correspondent aux modalités définies par le conseil d'administration du FNAP, à savoir **montant de subvention = 1/3 du prix de revient plafonnée à 5000€ par logement démoli**.

 Les taux de subvention pour les postes « Démolition » et « Financier » sont majorés si la coche « Opération lourde ou difficultés financières » est activée. **Les opérations retenues au titre de l'enveloppe dédiée démolition du FNAP ne sont pas éligibles à cette majoration.**

SUBVENTION						
Opération lourde ou difficultés financières : ☐						Saisie du montant attribué par poste
	Assiette de subvention	Taux calculé	Montant calculé	Mode de calcul	Taux modifié	Montant modifié
Démolition	465 500,00 €	35,00 %	162 925,00 €	Calcul Taux ▼	%	€
Financier	300,00 €	35,00 %	105,00 €	Calcul Montant ▼	%	€
Social	307,00 €	35,00 %	107,45 €	Calcul Montant ▼	%	€
Déménagement			1 530,00 €			€
Aménagement			3 825,00 €			€

2.2. 2^E ÉTAPE : ÉDITION DE LA DÉCISION

Après avoir équilibré et contrôlé le plan de financement, la décision fait apparaître :

- le montant total de la subvention dans le cadre « Plan de financement prévisionnel » ;
- le détail des coûts par nature de travaux ainsi que le taux de subvention accordé ;
- le nombre de logements concerné par les postes « Déménagement » et « Aménagement du logement ».

2.3. 3^E ÉTAPE : SIGNATURE DE LA DÉCISION

Après la signature papier de la décision de financement, elle doit également être signée dans l'application.

3. VOLET COMPTABLE

3.1. SERVICES DE L'ÉTAT

Les engagements juridiques et les services faits se font par le biais de l'interface GALION/CHORUS.

Il faut choisir le fonds de concours « 1-2-00479 » FNAP - Opérations nouvelles .

3.2. DÉLÉGATAIRES

Les paiements doivent être saisis au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

4. CLÔTURE DE LA DEMANDE

Lors de la clôture du dossier et du paiement du solde, les données doivent être actualisées en suivant la procédure indiquée au point 2.